



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ILLE-ET-VILAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°35-2021-036

PUBLIÉ LE 2 MARS 2021

# Sommaire

## **Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations /**

35-2021-03-02-001 - Arrêté portant désignation des membres du Comité Technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (2 pages)

Page 3

## **Direction régionale des finances publiques /**

35-2021-02-24-004 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme PETITJEAN Muriel, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine aux agents du centre de gestion financière rattaché à la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine (4 pages)

Page 6

## **Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction des ressources humaines et des moyens**

35-2021-03-01-001 - Arrêté portant désignation des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (3 pages)

Page 11

Direction départementale de la cohésion sociale et la  
protection des populations

35-2021-03-02-001

Arrêté portant désignation des membres du Comité  
Technique de la Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations**

Direction

## **ARRÊTÉ**

**portant désignation des membres du Comité Technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**VU** l'arrêté du 4 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le procès-verbal des opérations de dépouillement du 6 décembre 2018 ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine,

## **ARRÊTE :**

**Article 1** : Sont nommé.e.s représentant.e.s de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine ;

- M. FIEVRE Gilles, directeur départemental par intérim, président ;

**Article 2** : Sont désigné.e.s représentant.e.s des personnels au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine ;

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Mme DUPAS Fabienne, FSU	M. BERANGER Philippe, FSU
M. REVAULT Nicolas, FSU	Mme JAMAULT Géraldine, FSU
Mme BLOT Soizic, FO	Mme GALOPIN Marie-Laure, FO
M. BRIAND Claude, FO	M. DELOURME Frédéric, FO
Mme FERRET Marie Rose, Alliance du Trèfle/UNSA	Mme WESSEL ROBERT Sabine, Alliance du Trèfle/UNSA
M. CANDAU Benoît, CGT	Mme BARBE Isabelle, CGT

**Article 3 :** L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine est abrogé.

**Article 4 :** Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Rennes, le 2 mars 2021  
 Pour le Préfet et par délégation,  
 le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et  
 de la Protection des Populations par intérim

Gilles FIEVRE

# Direction régionale des finances publiques

35-2021-02-24-004

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme PETITJEAN Muriel, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine aux agents du centre de gestion financière rattaché à la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative  
Avenue Janvier  
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2018 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 19 février 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle gestion publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral de Bretagne du 03 février 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle gestion publique ;

**VU** les conventions de délégation de gestion conclues entre les services ordonnateurs mentionnés en annexe et la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** la convention de délégation de gestion conclue entre le délégué à la sécurité routière et la direction générale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

## **DÉCIDE :**

**Article 1 :** il est donné subdélégation de signature aux agents de catégorie A, B et C du centre de gestion financière rattaché à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine dont les noms suivent à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, imputées sur les programmes mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 et des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;
- Karl AMOUR, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Stéphanie AZANDJI, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Mathilde BANSE, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Christine BRIATTE, contrôleur des finances publiques ;
- Régine BROSSAY, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Nathalie CARLE, contrôleur des finances publiques ;
- Julie CLAVIER, contrôleur des finances publiques ;
- Carole DREANO, contrôleur des finances publiques ;
- Annie GRALL, contrôleur principale des finances publiques ;
- Brigitte JAMET, contrôleur principale des finances publiques ;
- Gilles LARDOUX, contrôleur principal des finances publiques ;
- Jean-Claude LEBIGOT, contrôleur des Finances publiques ;
- Catherine LONGUEPEE, contrôleur principale des finances publiques ;
- Martine LOTON, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Catherine MEROUR, contrôleur principale des finances publiques ;
- Nicolas MESTAT, contrôleur des finances publiques ;
- Christiane MILLOCH, contrôleur des finances publiques ;
- Sabrina PERARD, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Brigitte POIRIER, contrôleur des finances publiques ;
- Maryvonne RICHER, contrôleur des finances publiques ;
- Olivier RISPAL, agent d'administration principal des finances publiques ;
- Sébastien ZABEL, contrôleur principal des finances publiques ;

**Article 2 :** Il est donné subdélégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAI) des ministères du bloc 3 aux agents suivants :

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière ;
- Régine BROSSAY, agent d'administration principale des finances publiques ;
- Julie CLAVIER, contrôleur des finances publiques ;



- Brigitte JAMET, contrôleur principale des finances publiques ;
- Brigitte POIRIER, contrôleur des finances publiques ;
- Olivier RISPAL, agent d'administration principal des finances publiques.

**Article 3** : demeurent réservés au préfet d'Ille-et-Vilaine :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833-Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 4** : Est abrogé l'arrêté précédent du 05 février 2021 se rapportant à cet objet.

**Article 5** : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 6** : Le directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 24 février 2021

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine  
et par délégation

L'administratrice générale des Finances publiques  
Directrice du pôle gestion publique  
Muriel PETITJEAN

Administratrice générale des Finances Publiques

Muriel PETITJEAN

ANNEXE :

**Liste des ordonnateurs concernés :**

- La direction départementale des finances publiques (DDFiP) des Côtes-d'Armor ;
- La direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Finistère ;
- La direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Morbihan ;
- La direction de contrôle fiscal (DIRCOFI) Centre-Ouest ;
- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne ;
- La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bretagne ;
- La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne ;
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Côtes-d'Armor ;
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Finistère ;
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Morbihan ;
- La structure régionale d'appui action sociale et santé-sécurité au travail des ministères économiques et financiers en Bretagne.
- Le rectorat de la région académique Bretagne - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ( DRAJES).
- Le secrétariat général commun départemental ( SGCD) des Côtes-d'Armor.
- Le secrétariat général commun départemental ( SGCD) du Finistère.
- Le secrétariat général commun départemental ( SGCD) d'Ille-et-Vilaine.
- Le secrétariat général commun départemental ( SGCD) du Morbihan.

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2021-03-01-001

Arrêté portant désignation des membres du Comité  
d'hygiène, de sécurité  
et des conditions de travail des services de la préfecture  
d'Ille-et-Vilaine

**ARRÊTÉ**  
**portant désignation des membres du Comité d'hygiène, de sécurité  
et des conditions de travail des services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine**

**Le préfet de la région Bretagne  
préfet d'Ille-et-Vilaine**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 16 ;  
**VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
**VU** le décret n°88-123 du 4 février 1988 modifié relatif à la création de comités d'hygiène et de sécurité des services de préfecture ;  
**VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
**VU** le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
**VU** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;  
**VU** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Ludovic GUILLAUME en tant que Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;  
**VU** le décret du 11 juin 2018 portant nomination de M. Augustin CELLARD, Directeur de Cabinet de la Préfète de la région Bretagne, Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfète d'Ille-et-Vilaine ;  
**VU** le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle KNOWLES, Sous-préfète chargée de mission auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;  
**VU** l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) de service déconcentré dans certains services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;  
**VU** l'arrêté préfectoral de création et de composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la préfecture d'Ille et Vilaine en date du 3 octobre 2014 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine en date du 11 janvier 2019 ;  
**VU** le message du syndicat FORCE OUVRIERE en date du 16 mars 2020 ;  
**VU** le message du syndicat CFDT en date du 29 octobre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine est composé comme suit :

### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Le Président ou son représentant

- M. Emmanuel BERTHIER, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
ou M. Ludovic GUILLAUME, Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,  
ou Mme Isabelle KNOWLES, Secrétaire Générale Adjointe, sa suppléante,

Le Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant

- M. Ludovic GUILLAUME, Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,  
ou Mme Isabelle KNOWLES, Secrétaire Générale Adjointe, sa suppléante,  
ou Mme Elise DABOUIS, Directrice de Cabinet, sa suppléante,

Le Président se fait assister par les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets soumis à l'avis du C.H.S.C.T., notamment M. Denis BIRON, Directeur du secrétariat général commun départemental d'Ille-et-Vilaine, Mme Sylvie PIEL, Directrice adjointe du secrétariat général commun départemental d'Ille-et-Vilaine, de Mme Anne-Marie BOURDI-NIERE, cheffe du service des ressources humaines, de Mme Céline GUYOT, Cheffe du pôle action sociale et M. Bertrand LE DÛ, Chef du service des moyens généraux.

### REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

#### **Titulaires :**

Pour le Syndicat FORCE OUVRIÈRE :

- Mme Angély VIRGINIUS, Cabinet – Service interministériel de défense et de protection civile;
- M. Christophe DEPREZ, Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Sonia PERRIER, Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté ;
- Mme Viviane MAHE, Direction des étrangers en France ;
- Mme Josiane TORILLEC, Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté.

Pour le Syndicat INTERCO CFDT 35 :

- M. Alain GUEGUEN, Sous-préfecture de Saint-Malo ;
- Mme Laurence LE COQ, Direction des étrangers en France.

#### **Suppléants :**

Pour le Syndicat FORCE OUVRIÈRE :

- M. Luc FORQUIGNON, Centre d'expertise et de ressources titres – permis de conduire ;
- Mme Patricia FAVREAU, Secrétariat pour les affaires régionales ;

Tél : 0821 80 30 35  
[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

- Mme Pénélope MATEU-LACOMBA, Direction des étrangers en France ;
- Mme Isabelle DROESBEKE, Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté ;
- M. Philippe ARTUS, Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté.

Pour le Syndicat INTERCO CFDT 35 :

- Mme Marine LE JOLIFF, Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté ;
- M. Olivier QUEMENER, Direction du cabinet.

**Article 2** : Assistent de plein droit aux séances de comité sans voix délibérative :

- Docteur Dominique GIACHETTI – LAMBERT, Médecin de prévention ;
- Monsieur Hugues LEFAY, Inspecteur santé et sécurité au travail ;
- Monsieur Brice DELAUNAY, Conseiller de prévention ;
- Monsieur Carmen RODRIGUEZ, Assistante de prévention ;
- Monsieur Alain GUEGUEN, Assistant de prévention ;
- Monsieur Bernard SAGET, Assistant de prévention ;
- Major Etienne LEPAND, Assistant de prévention ;
- Commandant Loïc BLANCHE, Assistant de prévention.

**Article 3** : A l'initiative de l'administration ou à la demande des représentants du personnel, des experts peuvent être convoqués afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes, le 01 MARS 2021

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,



Ludovic GUILLAUME.

### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent acte peut être contesté devant le Tribunal Administratif par un recours contentieux, dans les deux mois à partir de sa notification.

Il peut également faire l'objet auprès du préfet d'un recours gracieux.

Celui-ci prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Tél : 0821 80 30 35  
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

3/3